



LABORATOIRE MIXTE INTERNATIONAL
MACOTER
RECONFIGURATIONS MALIENNES
COHESIONS - TERRITOIRES - DEVELOPPEMENT



Campus de Kabala, Bâtiment de la Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Éducation, 2^e étage droite / www.lmi-macoter.net

La visite à la Direction Nationale des Archives du Mali par les étudiants du Master « Société, Culture et Développement » (SOCDEV)

Le 11 décembre 2023, les étudiants du Master SOCDEV ont effectué une visite à la direction nationale des archives du Mali, dans le cadre du séminaire « archives militante », animé par Ophélie RILLON.

La crise sécuritaire et diplomatique entre le Mali et la France, suivi de la suspension des visas a fait que Madame RILLON n'a pu réaliser cette visite avec les étudiants. Pour réaliser cette visite, la direction du Master a désigné Daziné COULIBALY, secrétaire pédagogique du master SOCDEV, Darfa BABA MAIGA, doctorant au sein du laboratoire MaCoTer et Bakary TRAORE, étudiant du Master, d'organiser cette visite avec la direction des archives.

L'accueil des étudiants s'est fait dans la grande salle d'exposition à 10h. Les étudiants ont commencé à regarder les anciennes photographies en noir et blanc qui ornaient les murs de la grande salle d'exposition. Très surpris un étudiant écrit dans son carnet de notes « waouh ! quelle belle photo de l'arrivée d'une caravane de sel de Taoudenni vers le nord de Tombouctou. »

Soudain, un homme se dirige vers nous. Après les présentations, nous réalisons qu'il s'agit de M. Youssouf DAGNON, chef de la Division Promotion des Archives et Formation du Personnel, qui nous guide jusqu'à la salle de réunion. Pendant ce temps, nos responsables échangent avec le Directeur Adjoint de la Direction Nationale des Archives du Mali (DNAM) dans son bureau pour coordonner un programme de visite en collaboration avec M. Youssouf DAGNON.

Quelques instants plus tard, M. Timothée SAYE, Directeur adjoint des Archives Nationales du Mali, accompagné de M. Youssouf DAGNON et d'une autre dame, nous rejoignent dans la salle de réunion. Après une brève introduction de sa part et des salutations de bienvenue à la Direction Nationale des Archives du Mali, le Directeur adjoint se retire pour s'occuper de tâches administratives. Il nous laisse alors entre les mains de M. Youssouf DAGNON, chef de la Division Promotion des Archives et Formation du Personnel, qui nous présente son assistante, Mme Bintou MARIKO, et nous invite à nous présenter chacun à notre tour.

Durant une trentaine de minute, une présentation a été fait par M. DAGNON sur l'histoire des archives du Mali.

Selon M. DAGNON, pendant longtemps, on a nié à l'Afrique l'existence d'une histoire, en se basant sur l'idée que l'histoire débute avec l'écriture. Cependant, il a souligné que ce postulat est infondé, car les sociétés africaines étaient basées sur la tradition orale, et que l'écriture n'est que la transcription de cette tradition. Ainsi, l'oralité est également une source d'écriture de l'histoire, ce qui explique l'existence actuelle d'archives sonores, d'archives orales et d'archives audio-visuelles.

Les Archives sont considérées comme la mémoire de la Nation et constituent l'arsenal de nos administrations. Aucune administration ne peut fonctionner dans l'ignorance de son passé. Il a illustré cela en mentionnant l'important rôle joué par le Soudan pendant la Seconde Guerre mondiale, où il a contribué à l'effort de guerre pour aider la France à se libérer de l'Allemagne en 1940. Ces témoignages historiques sont conservés dans les fonds d'archives de la Direction nationale des Archives, couvrant la période de 1800 à nos jours.

Les Archives nationales sont donc essentielles pour documenter et justifier les activités de la Nation. C'est pourquoi leur accès est réglementé, car certaines informations peuvent affecter la sûreté de l'État.

Au cours de son exposé, il a également abordé les points suivants : Historique des Archives, les missions des Archives et les différents fonds des journaux et revues au sein de la DNAM.

1. L'histoire des archives

M. DAGNON rappelle que les archives du Soudan (Mali) ont été instituées par l'arrêté N° 960 du 1er juillet 1913 du gouverneur général William PONTY de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Cet arrêté a servi de fondement à la création des archives dans tous les anciens territoires de l'AOF. À leur création, ces archives ont été placées sous la tutelle du cabinet du gouverneur, car leur gestion était considérée comme une question de souveraineté nationale. Dans certains pays, les archives relèvent directement du Président de la République, mais au Mali, elles sont placées sous l'autorité du Premier ministre, qui est également le ministre des archives.

En 1953, les arrêtés 50 et 66 ont été promulgués par l'Institut Français d'Afrique Noire pour réglementer les archives du gouverneur général, créant ainsi un cadre réglementaire pour la gestion des archives dans tous les anciens territoires de l'AOF. En 1984, après l'indépendance, une réorganisation des archives était nécessaire, ce qui a conduit à l'adoption de textes réglementaires cette année-là.

En 2002, le Président Alpha Oumar KONARE a élevé le statut des archives en les transformant en une Direction, en adoptant l'ordonnance n° 02-041 P-RM du 28 mars 2002, qui a été ratifiée par la loi 0251 du 22 juillet, créant ainsi la Direction Nationale des Archives du Mali. Désormais, les archives se réfèrent aux documents, et l'institution est désignée sous le nom de Direction Nationale des Archives du Mali (DNAM).

2. Missions des archives

M. DAGNON met en avant l'engagement de la Direction Nationale des Archives du Mali dans la préservation du patrimoine archivistique national. Nous élaborons la réglementation relative aux archives et nous veillons à son application. Dans cette optique, nous avons développé les politiques nationales des archives, qui fournissent un cadre d'orientation au gouvernement sur les stratégies en matière d'archives en République du Mali.

Nous sommes chargés de la collecte, de la préservation, du traitement et de la diffusion des archives nationales. En outre, nous surveillons les conditions de conservation des archives publiques par le biais des services de pré-archivage des régions, des cercles, des collectivités territoriales et des ministères, à l'exception du Ministère des Forces Armées. Enfin, la mise en valeur des archives à travers diverses activités telles que des expositions temporaires, des visites, des rencontres et des recherches scientifiques.

Après l'exposé de M. DAGNON, des étudiants ont posé une série de questions.

Question n°1 : Comment M. Claude Daniel ARDOUIN, dont le portrait est exposé dans la salle de réunion de la DNAM, a-t-il été nommé troisième Directeur des archives nationales ?

Réponse : M. Claude Daniel ARDOUIN est Franco-malien raison pour laquelle il a occupé le poste de directeur des archives pendant la période de 1979 à 1980.

Question n°2 : Prévoit-il de centraliser les archives régionales à Bamako pour des raisons de sécurité ?

Réponse : Oui, nos centres dans les régions nous amenaient régulièrement certaines quantités de leurs archives mais la chaîne a été interrompue il y a de cela 10 ans. Nous avons rénové le bâtiment et nous espérons reprendre bientôt le travail d'acheminement de ces archives sur Bamako comme nous le faisons avant.

Question n°3 : Avez-vous pris des dispositions pour numériser les archives afin de minimiser les dégâts en cas d'incident ?

Réponse : La Direction a commencé à numériser les fonds historiques de la période coloniale et c'est toujours en cours. Cependant, nous avons besoin de financement pour pouvoir numériser tous les fonds d'archive de la DNAM et pour assurer la pérennisation de ce travail d'importance capitale.

Question n°4 : Pourquoi rencontre-t-on des difficultés pour accéder aux archives de la Défense ?

Réponse : Certains de ses fonds sont accessibles sous réserve de la présentation d'une dérogation de la défense.

3. La visite des locaux de la DNAM

La première étape de la visite a été dans ce lieu appelé « magasin de conservation », où sont entreposées les archives. Plusieurs dispositifs permettent de préserver les documents : détecteurs de fumée, extincteur, climatiseurs pour maintenir la pièce à une certaine température, et lumière (artificielle et naturelle). Le plus ancien article du journal l'Essor remonte à 1949, ce qui est ignoré par beaucoup de maliens.

Dans ce magasin de conservation, nous avons fait la découverte de différents fonds d'archive.

A. *Les archives coloniales qui se subdivisent en deux sous fonds*

- Le Fonds ancien 1855-1920
- Le Fonds récent 1920-1960

Des documents essentiellement produit dans le cadre de l'occupation et de la gestion des colonies du soudan Français.

B. *Archives contemporaines (depuis 1960)*

Elles sont produites par l'ensemble des institutions et organes mis en place au lendemain de l'indépendance du Mali. Ces documents sont constitués de fonds suivants : 1/ le fonds du bureau politique national du Rassemblement Démocratique africain US-RDA (1946-1968) ; 2/ le fonds du comité militaire de libération Nationale et de l'Union Démocratique du Peuple Malien UDPM (1968-1991) ; 3/ le fonds du multipartisme démocratique de 1992 à nos jours et le fonds d'archives des départements ministériels, institutions de la République et services centraux de l'Etat.

S'agissant des fonds des journaux et revues, il contient des journaux de période divers notamment le Soudan-Français (Sportif), le Soudan-Matin (Podium), la Roue (*Kibaru*) etc.

4. Le fonds iconographique

C'est dans la salle informatique et audiovisuel, où travaille une équipe composée d'hommes et de femmes, elle est chargée de la numérisation des archives. Ils peuvent numériser entre 500 et 1000 pages par jour. Selon le responsable de la salle, les scanners sont utilisés en fonction des feuilles qui doivent être numérisées, car certaines archives sont plus fragiles que d'autres.

La dernière étape de notre visite, a été les boxes des chercheurs. Non opérationnelles pour le moment, du fait des travaux de rénovation. Elle s'achève dans la salle de recherche et de lecture. L'équipe trouvée sur place, nous explique les conditions d'accès à cette salle, qui sont de deux ordres :

1. Pour les maliens, une pièce d'identité nationale suffit pour accéder à la salle ;
2. Les non-maliens, doivent être munis d'une autorisation de recherche délivrée par le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) comme il est indiqué dans l'article 7 de l'arrêt N°2020-2399/PM-RM du 01 Juillet 2020 fixant les modalités de consultation des documents d'archives. Il a été rappelé que certaines archives ne sont pas ouvertes au public, telles que les archives personnelles, sur le foncier, judiciaire, etc. Elles ne représentent que 1% des archives nationales du Mali. Les frais d'inscription pour les étudiants, sont de 250 F.CFA par mois et 500F.CFA pour les chercheurs. Le coût des photocopies est de 50F CFA par page pour les étudiants et 100F CFA pour les chercheurs.

Au terme de cette visite, quelques photos de groupe ont été prises avec le personnel de la DNAM, notamment DAGNON et son assistante, Mme Bintou MARIKO.



Figure 1 : À l'entrée de la grande salle d'exposition. Présents : toute la promotion des M1 en plus de Daziné COULIBALY, Darfa BABA, et Bakary TRAORE. Ils sont accompagnés de M. Youssouf DAGNON, chef de Division pour la Promotion des Archives, ainsi que de son assistante, Madame Bintou MARIKO.



Figure 2 : Les expositions dans la grande salle.



Figure 3 : La grande salle de Tri et de Classement des archives. Le chef de Division pour la Promotion des Archives et la Formation, M. DAGNON, explique aux étudiants comment les documents sont triés et classés en fonction de leur type et de leur pertinence.



Figure 4 : La salle d'informatique et d'audiovisuelle.

Compte-rendu réalisé par :
Aly YALCOUYE, délégué M1